

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

L'an **deux mille vingt-deux**, le mardi 12 juillet, à 20h00, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle de conférence de l'ex-communauté de communes - 29 Place de l'Hôtel de Ville à Condé-en-Normandie, sous la présidence de Madame Valérie DESQUESNE, Maire. La convocation individuelle, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été adressés aux conseillers municipaux le mercredi 6 juillet 2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés en mairie le mercredi 6 juillet 2022.

Sont présents les conseillers municipaux suivants : Xavier ANCKAERT, Pascal BILLARD, Patrick BILLARD, Laëtitia BOISSEÉ, Nathalie BOUILLARD, Catherine CAILLY, Frédérique CLOTEAU, Pascal DALIGAULT, Valérie DESQUESNE, Florence DUQUESNE, Jean ELISABETH, Patrick FENOUIL, Najat LEMERAY, Alain LEQUERTIER, Patrice MECHE, Hervé PONDEMER.

Ont donné pouvoir :

Benoît BALAIS a donné pouvoir à Catherine CAILLY
Godwill BABALAO a donné pouvoir à Laëtitia BOISSEÉ
Valérie CATHERINE a donné pouvoir à Pascal DALIGAULT
Nathalie COLLIBEAUX a donné pouvoir à Nathalie BOUILLARD
Flavien DELÈTRE a donné pouvoir à Valérie DESQUESNE
Sylvain DELANGE a donné pouvoir à Hervé PONDEMER

Sylvain GASCOUIN a donné pouvoir à Alain LEQUERTIER
Jean-Daniel GOUDIER a donné pouvoir à Florence DUQUESNE
Brigitte LAIR a donné pouvoir à Patrice MECHE
Nadine LECHATILLIER a donné pouvoir à Jean ELISABETH
Anne ROELANDT a donné pouvoir à Patrick BILLARD

Absents excusés :

Isabelle LEPESTEUR
Angélique MOUROCCQ

Accusé de réception en préfecture
014-200056877-20220712-22_04723-DE
Date de télétransmission : 21/07/2022
Date de réception préfecture : 21/07/2022

Nombre de conseillers	Vote à l'unanimité	Nature de l'acte : 8-2-1
- en exercice : 29	- pour : 27	Date de publication = date de télétransmission au contrôle de légalité
- présents : 16	- contre : 0	
- votants : 27	- abstention : 0	
Secrétaire de séance : Patrick FENOUIL		
Le compte-rendu du conseil municipal du 23 mai 2022 a été adopté à l'unanimité		

DÉL-2022/072 – Renouvellement de la convention d'objectifs et de financement avec la CAF pour le multi-accueil Colimaçon

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2121-29,

Il est rappelé que la commune de Condé-en-Normandie a signé avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF ci-après) une convention définissant les modalités de versement de la Prestation de Service Unique (P.S.U.) relative à l'accueil municipal régulier, occasionnel et d'urgence des enfants de moins de six ans pour le multi-accueil Le Colimaçon.

Aujourd'hui, la CAF propose de renouveler pour une durée de 5 ans, à compter du 1er janvier 2022 et jusqu'au 31 décembre 2026, la convention d'objectifs et de financement pour le multi accueil Colimaçon.

Considérant que la CAF propose de reconduire pour le multi accueil Colimaçon son soutien financier pour la période allant du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2026,

Considérant que la commune souhaite continuer à bénéficier de ce financement,

Considérant qu'il convient par conséquent de renouveler la convention liant la CAF et la commune,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITÉ**,

- ∟ **APPROUVE** les termes de la convention d'objectifs et de financement conclue avec la CAF pour la période allant du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2026, concernant le multi accueil Colimaçon.
- ∟ **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer la convention et tous documents afférents.

Extrait certifié conforme, à Condé-en-Normandie, le 12 juillet 2022

Le Maire, Valérie DESQUESNE



Par délégation
Le Maire Adjoint
Pascal DALIGAULT